



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 mars 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

Monsieur le Maire
Commune d'Amnéville
36 rue des Romains
57360 AMNEVILLE

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Les Terrasses de Malancourt » - Amnéville
Recevabilité

PJ : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration en date du 15 novembre 2019
Courrier de recevabilité en date du 23 mars 2020

Ref : DDM\Dossiers instruits_en cours\EPI\Amnéville\2019 D EP Les Terrasses de Malancourt

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 15 novembre 2019, au titre de l'article R.214-18 du code de l'environnement, concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un lotissement « Les Terrasses de Malancourt » à Amnéville.

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Vous trouverez ci-joint la copie du courrier envoyé au pétitionnaire ainsi qu'un exemplaire du dossier.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier du pétitionnaire devra être mis à disposition du public pendant cette même période.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'unité Police de l'eau,

Céline Dellinger

Copie à :
CM-CIC